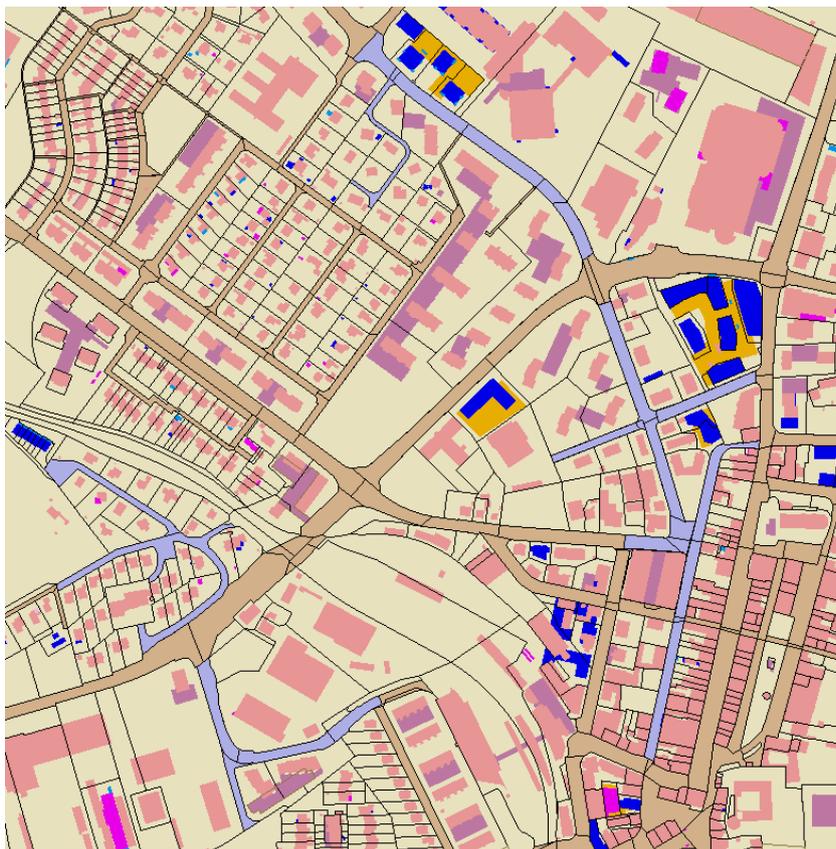


SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 16 ET 17 DECEMBRE 2019**Point 3.1.12 de l'ordre du jour****Crédit d'étude pour le réaménagement des rues de la Léchère, de la Sionge et de la Toula****1. Introduction**

Les importants travaux actuellement en cours sur la route de Riaz et, l'année prochaine, sur la nouvelle place du Château-d'En-Bas vont permettre de réaliser le séparatif des eaux claires et des eaux usées pour toute la partie ouest de la Ville. A la fin 2022, lorsque les travaux du secteur Gare seront achevés, il sera nécessaire de réaliser le séparatif dans les rues de la Léchère, de la Sionge et de la Toula ainsi que dans les quartiers de la Réche, de Moncalia et d'Everdes.



De cette manière, la quasi-totalité du système séparatif sera réalisé dans le centre-ville historique. De plus, le tiers des eaux claires permanentes amené à la station d'épuration (STEP) de Vuippens provient du quartier de la gare, soit plus de 9 litres par seconde. Ces travaux permettront d'envoyer ces eaux claires directement à l'Ondine, déchargeant ainsi favorablement la STEP.

Dans la planification financière à long terme, l'ensemble de ces travaux est devisé à plus de 12 mio de francs.

2. Etudes projetées

Le Conseil communal estime que la réalisation de ces importants travaux d'infrastructure doit être accompagné d'une requalification des rues sur lesquelles ils se réalisent.

En effet, la rue de la Sionge mériterait un aménagement plus convivial, ce d'autant plus qu'elle va se trouver en relation directe avec le futur axe reliant le centre-ville et la gare. La rue de la Léchère voit quant à elle passer un important trafic d'écoliers et d'étudiants, tant à pied qu'à vélo. Son réaménagement doit prendre en compte cet aspect. De plus, l'aménagement de la partie nord de la rue devrait permettre de résoudre les problèmes de surcroît de trafic de transit allant en zone industrielle de Planchy via le chemin des Mosseires. Enfin, la rue de la Toula verra sa fonction modifiée avec son prolongement pour le trafic doux jusqu'à la gare, reliant ainsi cette dernière aux quartiers nord-est de la Ville.

3. Projet d'Agglomération

Le réaménagement de l'axe de la Toula est d'ores et déjà prévu au projet d'agglomération de 3^{ème} génération (PA3). L'opportunité que les autres aménagements puissent bénéficier d'une aide de la Confédération dans le cadre d'un projet d'agglomération de 4^{ème} génération devra être analysé.

4. Investissement

Afin de réaliser ces futurs travaux dans le respect du contexte historique des rues et en tenant compte des modifications importantes de statut qu'elles vont subir, un processus de mandat d'études parallèles (MEP) va être mis en place. Ces études permettront également d'avoir une analyse plus fine des projets et de présenter ainsi au Conseil général des demandes de crédits objectives avant les travaux. Les études proposées permettront également d'amener des idées pour le réaménagement des rues des quartiers de la Réche, Moncalia et Everdes.

Un crédit d'étude de Fr. 210 000.00 est nécessaire, correspondant aux études jusqu'à la mise à l'enquête.

Crédit d'étude	Fr. 210 000.00
Fonds culture et embellissement 1%	Fr. 2 100.00
Fonds énergie 1%	Fr. 2 100.00
Total	Fr. 214 200.00

TVA 7,7 % comprise

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 215 000.00 pour le réaménagement des rues de la Léchère, de la Sionge et de la Toula.

Financement : par emprunt de Fr. 215 000.00 auprès d'un établissement financier

Amortissement : 15 % par année, dès 2021

Intérêts : 1.5 % par année (intérêts moyens de la Ville)

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Raoul Girard